

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE – ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON
COMMUNE D'AUZANCES – 23700**

Tel : 05 55 67 00 17

ARRÊTÉ DU MAIRE N°34-2024

**portant réglementation interdiction temporaire de la circulation et de stationnement sur
une partie de la rue de l'Église et de la rue de la Mairie
du mercredi 28 février 2024 au samedi 2 mars 2024**

Le Maire de la commune d'AUZANCES (Creuse),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande présentée par Monsieur Benny SOMNEL ;

Considérant qu'en raison de l'évacuation de gravats, nécessitant le stationnement d'un véhicule avec remorque devant le bâtiment sise 2 rue de l'Étang, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur une partie de la rue de l'Église et de la rue de la Mairie;

Article 1 : La circulation et le stationnement, conformément au plan ci-annexé, sont interdits, sauf riverains et services de secours, du 2 au 10 rue de l'Église et du 1 au 9 rue de la Mairie du mercredi 28 février 2024 au samedi 2 mars 2024 inclus :

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. Elle est mise à disposition par les services techniques de la commune d'Auzances et est à la charge et sous la responsabilité de Monsieur Benny SOMNEL.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame le Maire d'Auzances et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Auzances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché par la mairie d'Auzances.

Fait à Auzances, le 28 février 2024.

Le Maire,
Françoise SIMON.



